

211C0769
FR0000061566-DIV50

25 mai 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

GECIMED

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée par la société Gecina¹ des caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que celle-ci envisage de déposer sur les actions de la société GECIMED.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres GECIMED sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 25 mai 2011.